

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

PROCÈS-VERBAL DU 27 OCTOBRE 2025

**De la session ordinaire tenue au
341, rue Principale Nord, local 3050
Amos QC J9T 2L8**

Les membres du conseil d'administration :

Présences :

M^{mes} Raphaëlle Audet
Marie-Claude Auger, vice-présidente via Teams
Carolyne Bergeron
Roxanne Chamberland
Sonia Lefebvre
Mylène Plante, présidente

MM. Philippe Angers
Éric Bourque, via TEAMS
Olivier Duchesne
Dany Germain
Marco Labrecque, via TEAMS
David Simard

Les directions de services :

M^{mes} Johanne Godbout, directrice du Service du secrétariat général et des
communication et secrétaire générale
Nancy Létourneau, directrice générale
Catherine Ouellet, directrice du Service des ressources éducatives

MM. Pascal Germain, directeur du Service des ressources financières
Maxime Pellerin, directeur général adjoint et directeur du Service des
ressources humaines

Absence :

Mme Clémence Rouillard

1 Ouverture de la séance

Le quorum est atteint. Cette assemblée est présidée par madame Mylène Plante.

Il est 19 h 01.

1.1 Assermentation de Raphaëlle Audet

La directrice générale présente le nouveau membre du conseil d'administration, madame Raphaëlle Audet (18-35 ans).

Comme prévu à l'article 143.3 au 3^e alinéa de la Loi sur l'instruction publique, le membre présent a prêté serment de remplir fidèlement les devoirs de sa charge au meilleur de son jugement et de sa capacité.

En vertu du 2^e alinéa de l'article 4 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration, elle a pris connaissance, signé et déposé sa déclaration d'engagement et d'intérêts devant le conseil d'administration.



CA-7802-25

**2. — ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR**

2 Présentation de l'ordre du jour

- 1 Ouverture de la séance
 - 1.1 Assermentation de Raphaëlle Audet
- 2 Présentation de l'ordre du jour
- 3 Adoption des procès-verbaux du 24 septembre 2025 (plénier et séance)
- 4 Intervention de l'assemblée
- 5 Rapport de la direction générale
 - 5.1. Rapports d'activités
 - 5.2. Reddition de comptes
 - 5.3. Suivi du plan d'action
- 6 Rapport des services
 - 6.1. Ressources éducatives
 - 6.1.1 Adoption de la politique culturelle
 - 6.1.2 Présentation de la clientèle scolaire au 30 septembre 2025
 - 6.1.3 Reddition de comptes
 - 6.2. Ressources financières
 - 6.2.1 Adoption du budget 2025-2026
 - 6.2.2 Adoption de la liste de vente pour non-paiement des taxes (MRC)
 - 6.3. Ressources humaines
 - 6.3.1 Reddition de comptes
 - 6.4. Ressources informatiques
 - 6.5. Ressources matérielles
 - 6.6. Secrétariat général
 - 6.6.1 Adoption du nouveau calendrier de conservation
 - 6.6.2 Reddition de comptes
- 7 Rapport des comités
 - 7.1. Gouvernance et éthique
 - 7.2. Ressources humaines
 - 7.3. Transport
 - 7.4. Vérification
- 8 Affaires diverses
- 9 Date de la prochaine rencontre
- 10 Levée de la séance

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Dany Germain,
QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté ;
QUE la présidence d'assemblée soit et elle est autorisée à modifier l'ordre de présentation
des dossiers.

ADOPTÉE

CA-7803-25

**3. — ADOPTION DES
PROCÈS-VERBAUX DU
24 SEPTEMBRE 2025
(PLÉNIER ET SÉANCE)**

3 Adoption des procès-verbaux du 24 septembre 2025 (plénier et séance)

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Duchesne,
QUE les procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE

En suivi au procès-verbal du plénier, la directrice générale revient sur le dossier de la vente de l'école Sainte-Thérèse de Launay. Les démarches se poursuivent avec la municipalité de Launay.

4 Intervention de l'assemblée

Aucune intervention de l'assemblée

5 Rapport du directeur général

5.1 Rapport activités

15 septembre Coordination Rencontre DGA Rencontre avec la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ)	26 septembre CCG en bref CoP de développement
16 septembre Atelier Interagir Rencontres directions adjointes	29 septembre Coordination Rencontre UQAT Rencontre DGA
17 septembre Comité stratégique ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) Rencontre MEQ Rencontre MRC d'Abitibi	30 septembre Rencontre direction-conseil Rencontre directions de service
18 septembre CRDG Assemblée générale extraordinaire – Association des directions générales scolaires du Québec (ADGSQ)	2 octobre Programme d'introduction à la fonction de direction générale (PIDIGECS)
19 septembre Rencontre Action réussite Abitibi-Témiscamingue (ARAT) Gala culturel Les Satya	3 octobre Programme d'introduction à la fonction de direction générale (PIDIGECS)
22 septembre Coordination Rencontre DGA	6 octobre Coordination Rencontre DGA Rencontre direction de service CA Fonds Ange-Gardien Harricana
23 septembre Rencontre direction établissement Forum DG Rencontre suivi CRT Rencontre direction de service	7 octobre Atelier de prospective – élaboration plan stratégique 27-31 Rencontre direction d'établissement
24 septembre Rencontre direction de service Rencontre Ville d'Amos Rencontre direction adjointe Conseil d'administration	8 octobre CCG en bref Corporation de l'enseignement et de formation d'Amos-Région (CEFAR)
25 septembre CCG en bref Appel députée Mme Blais Rencontre mairesse Launay Rencontre direction adjointe	9 octobre Comité d'engagement pour la réussite des élèves Regroupement des partenaires en développement social
	10 octobre Rencontre FCSSQ
	14 octobre Coordination CoP directions-CP Comité de parents



15 octobre
Formation GID
Rencontre direction d'établissement
CoP directions de service
Rencontre DGA

16 octobre
Formation GID
Rencontre d'employé

17 octobre
Rencontre DGA

Entrevues
N/A

5.2 Reddition de comptes

1. Direction générale
DG-284-25 Démission d'un cadre
DG-285-25 Nomination – direction adjointe au Service des ressources éducatives
DG-288-25 Nomination – direction adjointe école secondaire d'Amos
DG-289-25 Nomination direction écoles Landrienne et Saint-Marc-La Corne
DG-290-25 Nomination direction écoles Saint-Joseph et Saint-Mathieu-La Motte
DG-291-25 Nomination direction adjointe écoles Sainte-Thérèse et Saint-Félix–Saint-Dominique
2. Service des ressources humaines
DGRH-287-25 Modification au plan d'effectifs du personnel de soutien, secteur général
3. Service des ressources financières
DGRF-286-25 Engagement financier – fournitures de bureau
4. Service des ressources matérielles
5. Service des ressource éducatives
6. Service des ressources informatiques
DGRI-292-25 Engagement financier – Équipements pédagonumériques
7. Service du secrétariat général et des communications

5.3 Suivi du plan d'action

Document déposé :

- **Tableau plan action 2025-2026**

La directrice générale effectue le suivi du plan d'action annuelle du Plan d'engagement vers la réussite des élèves en détaillant plus précisément les objectifs en lien direct avec le service à l'élève. Ce plan, couvrant la période de janvier 2025 à juin 2026, vise à soutenir la réussite éducative, renforcer le développement professionnel du personnel scolaire et assurer un milieu ouvert, stimulant et sécuritaire.

D'abord en ce qui concerne l'objectif 1 : améliorer le taux de diplomation, elle revient sur les travaux du comité de suivi de cohortes qui assure, avec des données ciblées, un suivi individualisé du dossier des élèves ayant des indicateurs de vulnérabilité. Actuellement, les données permettent un suivi de élèves du secondaire pour l'obtention de leur diplomation, dans les délais de 5, 6 et 7 ans. L'objectif ultime vise à identifier et accompagner ceux-ci également en amont, soit dès le début du secondaire.

Pour les objectifs 2 et 3, qui visent à augmenter le nombre d'élèves ayant acquis les compétences en mathématique et en français, les efforts se concentrent sur deux leviers :

- Assurer une meilleure transition du primaire au secondaire, notamment par des concertations entre enseignants et des profils de sortie clairs.
- Renforcer les pratiques évaluatives, afin de réduire les écarts et soutenir les élèves fragiles.

Parmi les actions prioritaires, la bonification de l'offre de services pour les élèves à défi de comportement au primaire (action 6.2) occupe une place importante. Cette mesure vise à mieux encadrer ces élèves et à soutenir les équipes dans la mise en œuvre de stratégies adaptées.

7.1 Comité de Gouvernance et éthique

Le président, monsieur Duchesne, indique que le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 15 octobre 2025. Sommairement, les points abordés ont été le suivi de la présentation du Code d'éthique, l'analyse des déclarations d'intérêts des nouveaux membres du conseil d'administration et les résultats du sondage d'évaluation de l'efficacité du CA, qui révèlent un bon niveau de satisfaction (moyenne de 4,6/5).

Deux consultations majeures ont été présentées. Premièrement, la politique culturelle a été révisée pour refléter les réalités actuelles, notamment la présence accrue du numérique et la diversité culturelle. Le comité recommande son adoption. De plus, le calendrier de conservation a été actualisé conformément aux articles 7 et 8 de la Loi sur les archives et aux nouvelles règles de la BANQ. Cette mise à jour permettra la standardisation des pratiques et l'implantation de la gestion intégrée des documents. Dans ce cas aussi, le comité recommande son adoption et autorise la transmission des modifications à la BANQ.

Enfin, le comité a discuté du suivi du plan d'action 2025-2026, incluant l'actualisation du règlement de délégation de pouvoirs et l'adoption prochaine d'une politique d'utilisation des caméras. La prochaine rencontre est prévue le 3 décembre 2025.

6. Rapport des services

6.1 Ressources éducatives

6.1.1 Adoption de la Politique culturelle

Documents déposés :

- sommaire décisionnel
- Politique culturelle

CONSIDÉRANT le processus de consultation pour la mise à jour de la politique culturelle ;

CONSIDÉRANT les recommandations et les modifications à ladite politique ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Sonia Lefebvre

QUE le Centre de service scolaire Harricana adopte la Politique culturelle, et ce, tel que proposé.

ADOPTÉE

6.1.2 Présentation de la clientèle scolaire au 30 septembre 2025

La direction du Service des ressources éducatives informe que la population scolaire officielle au 30 septembre 2025 s'élève à 3 624 élèves, soit 76 de plus que l'an dernier, ce qui constitue la plus forte hausse des dix dernières années.

6.1.3 Reddition de comptes

Direction du Service des ressources éducatives

SRE-001-25 Dérogation au régime pédagogique 2025-2026 (accélération scolaire)

6.2 Ressources financières

6.2.1 Adoption du budget 2025-2026

Documents déposés :

CA-7804-25

6.1.1. — ADOPTION DE
LA POLITIQUE
CULTURELLE

CA-7805-25

6.2.1. — ADOPTION
DU BUDGET 2025-2026



- sommaire décisionnel
- budget 2025-2026

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire Harricana doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation du Québec son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2025-2026 ;

ATTENDU QUE ce budget est équilibré ;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 2 099 401 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 22 551 552 \$;
- un nombre de 11806 immeubles imposables de plus de 25 000 \$;
- le taux de 0.08423 du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2025-2026.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Philippe Angers

Que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette no 7484762299 prévoyant des revenus et des dépenses de 90 746 953 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉE

CA-7806-25

**6.2.2. — ADOPTION DE
LA LISTE DE VENTE
POUR NON-PAIEMENT
DES TAXES (MRC)**

6.2.2 Adoption de la liste de vente pour non-paiement des taxes (MRC)

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 340 de la Loi sur l'instruction publique, le CSS Harricana doit préparer, avant le début du mois de novembre de chaque année, un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires de la MRC excluant la Ville d'Amos ;

CONSIDÉRANT que cette liste doit être soumise au conseil d'administration pour approbation, selon l'article 340 de cettedite Loi ;

CONSIDÉRANT qu'il faille transmettre avant le début du mois de novembre, l'état approuvé aux secrétaires-trésoriers des municipalités concernées ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Philippe Angers

QUE ce conseil adopte la liste faisant état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires.

QUE la directrice générale, madame Nancy Létourneau, soit et elle est autorisée à transmettre l'état approuvé des taxes scolaires aux secrétaires-trésoriers des municipalités concernées pour les immeubles situés sur le territoire de ce centre de services scolaire.

ADOPTÉE

6.3 Ressources humaines

Aucun sujet traité.

6.3.1 Reddition de comptes

Direction du Service des ressources humaines

DPSRH-046-24 Demandes de congé sans traitement pour mesure d'accommodement - Personnel enseignant

DPSRH-047-24 Nouvelles demandes retraite progressives - Personnel enseignant

DPSRH-048-24 Nouvelles demandes retraite progressives - Personnel-cadre

DPSRH-049-24 Demandes de congé sans traitement FP - Personnel enseignant

DPSRH-050-24 Demande de congé sans traitement - Allison Boudreault

DPSRH-051-24 Demande de congé sans traitement - Chantal Patry

DPSRH-052-24 Demande de congé sans traitement - Caroline Sigouin

DPSRH-053-24 Demande de congé sans traitement - Jessica D'Amours
 DPSRH-054-24 Libération syndicale
 DPSRH-055-24 Demandes de congé sans traitement pour mesure d'accommodement - Angèle Trépanier
 DPSRH-001-25 Octroi de poste EMS
 DPSRH-002-25 Octroi de poste Sophie Beaupré
 DPSRH-003-25 Octroi de poste Mélyssa Elliott
 DPSRH-004-25 Octroi de poste Amélie Gélinas
 DPSRH-005-25 Octroi de poste Marie-Pier Drolet
 DPSRH-006-25 Octroi de poste Karine Bédard
 DPSRH-007-25 Octroi de poste Martine Belisle
 DPSRH-008-25 Octroi de poste TES
 DPSRH-009-25 Octroi de poste Christine Champagne
 DPSRH-010-25 Octroi de poste Myriam Choquette
 DPSRH-011-25 Octroi de postes réguliers à statut particulier
 DPSRH-012-25 Octroi de postes réguliers - personnel enseignant
 DPSRH-013-25 Octroi de poste enseignant Antony Simard
 DPSRH-014-25 Demande de congé sans traitement - Somthawil Artiwat
 DPSRH-015-25 Demande de congé sans traitement - Sophie Beaupré
 DPSRH-016-25 Octroi de poste Patricia Tremblay
 DPSRH-017-25 Octroi de poste Christine Tessier
 DPSRH-018-25 Entente avec l'Académie des Forestiers
 DPSRH-019-25 Entente avec le Club cycliste d'Amos
 DPSRH-020-25 Entente avec le Club de patinage artistique
 DPSRH-021-25 Entente avec le Club de ski de fond d'Amos

6.4 Ressources informatiques

Aucun sujet traité.

6.5 Ressources matérielles

Aucun sujet traité.

6.6 Secrétariat général

Aucun sujet traité.

CA-7807-25

6.6.1. — ADOPTION DU NOUVEAU CALENDRIER DE CONSERVATION

6.6.1 Adoption du nouveau calendrier de conservation

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire Harricana possède un calendrier des délais de conservation (CC-7678-23) répondant à ses obligations en vertu des articles 7 et 8 de la Loi sur les archives qu'un organisme public ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une modification importante (processus d'affaires) du calendrier des délais de conservation des archives du Centre de services scolaire Harricana ;

CONSIDÉRANT la parution, de la nouvelle version (2025) du Recueil des règles de conservation des centres de services scolaires et des commissions scolaires, produit par BANQ et la Fédération des centres de services scolaires du Québec ;

CONSIDÉRANT les travaux menés par le Service de secrétariat général et des communications afin d'actualiser ledit calendrier au regard de nouvelles réalités ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de gouvernance et d'éthique pour l'adoption de ce nouveau calendrier de conservation.

Il EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Philippe Angers,

QUE ce centre de services scolaire autorise la directrice du Service du secrétariat général et des communications à signer et à transmettre pour fins d'approbation à la Bibliothèque et archives nationales du Québec, les modifications du calendrier des délais de conservation des archives du Centre de services scolaire Harricana.

ADOPTÉE

7 Rapport des comités

7.1 Gouvernance et éthique

Ce point a été discuté ci-haut.

7.2 Ressources humaines

Aucun point traité.

7.3 Transports

Aucun point traité.

7.4 Vérification

Aucun point traité.

8 Affaires diverses

8.1 Suivi sport-études ski de fond

La directrice générale mentionne que le sport-étude ski de fond a été ouvert comme discuté lors de la séance du 26 juin 2025.

8.2 Suivi d'une plainte relative au transport scolaire

La responsable du traitement des plaintes a présenté une décision concernant une plainte déposée par un parent à propos du refus d'accorder une place de courtoisie pour le transport scolaire de son enfant vers des activités parascolaires. Après analyse, la plainte a été jugée non fondée, car elle ne respecte pas les critères de la politique actuelle, notamment l'exigence que l'élève soit en 3e année ou plus pour des raisons de sécurité.

Cette décision s'appuie sur les dispositions de la **Loi sur l'instruction publique**, dont l'article 292 stipule que « *le transport des élèves organisé par un centre de services scolaire, pour l'entrée et la sortie quotidienne des classes, est gratuit* ». Pour les places de courtoisie, c'est l'article 298 qui précise qu'un centre de services scolaire peut, après avoir déterminé le nombre de places disponibles, permettre à d'autres personnes d'utiliser ce service de transport et fixer le tarif du passage.

Bien que la décision confirme l'application des règles en vigueur, la démarche du parent a mis en lumière des enjeux liés à l'accès aux activités parascolaires dans certains secteurs. À cet égard, la responsable recommande de documenter la faisabilité financière et opérationnelle de nouveaux trajets et d'explorer des partenariats ou des solutions de financement pour élargir l'offre de transport, tout en tenant compte des contraintes budgétaires, de logistique et de la pénurie de main-d'œuvre.

Les municipalités seront informées de cette décision. Le CSS Harricana réaffirme l'importance de la collaboration entre les acteurs municipaux et scolaires pour répondre aux besoins des familles. C'est pourquoi la direction générale et les directions de service concernées seront heureuses d'échanger sur le sujet et, au besoin, de voir les possibilités de concertation et de co-construction de solutions adaptées à la réalité territoriale. Ce sujet sera ajouté à l'ordre du jour des rencontres annuelles prévues dans le cadre de la Loi sur l'instruction publique.

8.3 Suivi des confinements barricadés

En raison du confinement barricadé survenu à Rouyn, les membres désirent avoir des informations sur nos pratiques internes. La direction générale mentionne que des pratiques de confinements barricadés sont réalisées aux deux ans dans les établissements de l'Harricana.

9 Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre est prévue le lundi 8 décembre 2025. Considérant que le rapport annuel de gestion sera présenté à la population lors de cette séance, elle se tiendra à compter du 18 h à la salle du Magoshan de l'école secondaire d'Amos.



CA-7808-25

10. —LEVÉE DE LA
SÉANCE

10 Levée de la séance

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Dany Germain,
QUE la séance soit levée. Il est 21 h 59.

ADOPTÉE

Mylène Plante, présidente

Johanne Godbout, secrétaire générale